



SEMINAIRE n°9

LES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES DES FAMILLES PERIURBAINES : QUELLES PERSPECTIVES FACE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET D'EMPLOIS ?

Vendredi 17 octobre 2014

La Grande Arche de la Défense – Tour Pascal B – Salle 28P28



Programme

10h00-10h15 : Introduction par **Emmanuel Raoul**, Secrétaire permanent du PUCA, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Ministère de l'Egalité des Territoires, **Catherine Baumont**, Professeur, Université de Bourgogne, LEDi et **Benjamin Motte-Baumvol**, Maître de Conférences, Université de Bourgogne, THEMA.

10h15-13h00 : Session 1 « Trajectoires résidentielles des actifs dans les espaces périurbains : vers un ancrage dans les espaces périurbains ? »

Présidence : **Olivier Bonin**, Ingénieur du corps des Ponts, Université Paris-Est, LVMT-IFSTTAR

Yannick L'HORTY, Professeur, Université Paris-Est Marne-La-Vallée, ERUDITE

« Lieu de résidence et accès à l'emploi »

Jean-Paul HUBERT, Directeur de recherche, DEST-AME, IFSTTAR

« Quelques phénomènes sous-jacents à l'augmentation constante des distances domicile-travail vus à partir des recensements et des enquêtes nationales transports »

Echanges avec la salle

14h15-16h45 : Session 2 « Tendances démographiques à l'œuvre dans les espaces des Aires Urbaines : vers une normalisation des ménages périurbains ? »

Présidence : **Martin Vanier**, Professeur, Université Joseph Fourier Grenoble, PACTE

Jean-Claude DRIANT, Professeur à l'institut d'urbanisme de Paris, Lab'Urba, Université Paris-Est Créteil

« Les familles à précarité économique et les projections pour le logement dans les espaces périurbains »

Christophe IMBERT, Maître de Conférences, Université de Poitiers, MIGRINTER

« Des espaces peuplés, des ménages bien ancrés : le cas des espaces périurbains franciliens »

Echanges avec la salle

16h45-17h00 : Conclusion et perspectives par **Emmanuel Raoul** (PUCA), **Benjamin Motte-Baumvol** (Université de Bourgogne) et **Catherine Baumont** (Université de Bourgogne).

Introduction du séminaire

Par Emmanuel RAOUL

Secrétaire permanent du PUCA, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Ministère de l'Egalité des Territoires

Catherine BAUMONT

Professeur, Université de Bourgogne, LEDi

et Benjamin MOTTE-BAUMVOL

Maître de Conférences, Université de Bourgogne, THEMA

Emmanuel Raoul revient sur la notion de périurbain. Cette notion suppose au préalable que l'on définisse ce qu'est l'urbain, le périurbain correspondant alors aux espaces qui se trouvent autour de l'urbain. Ce sujet est abordé à travers diverses approches au PUCA pour qui cette thématique est centrale et se retrouve dans de nombreuses réflexions sur les évolutions des espaces urbains en France et dans les pays développés. Le PUCA est convaincu que la notion de ville n'est plus opérante, que ses frontières n'existent plus. Cela ne signifie pas pour autant que l'occupation de l'espace est la même partout, que le territoire est homogène et c'est ce qu'il convient justement de préciser. Pour le PUCA, les questions de recherche doivent être posées en des termes différents de ceux d'hier. Le sujet d'aujourd'hui sur les trajectoires des familles périurbaines n'y déroge pas et se trouve au cœur des réflexions menées par le PUCA dans le cadre de différents programmes car ces espaces concentrent de nombreux enjeux de développement durable, qu'ils soient énergétiques, écologiques, sociaux ou économiques.

Catherine Baumont rappelle que le programme de recherche dans lequel s'inscrivent ces séminaires prend la forme d'un partenariat scientifique co-construit par le PUCA et la MSH de Dijon sur les approches économiques des dynamiques urbaines. Ce programme aborde différentes thématiques concernant les questions énergétiques, la croissance et les enjeux de développement durable, ou encore les liens entre mobilités résidentielles, marché du logement et espaces périurbains. Ce sont justement ces liens qui font l'objet de ce cycle de séminaires. Le séminaire d'aujourd'hui est en effet le second séminaire d'un cycle consacré aux transformations socioéconomiques dans les espaces périurbains et aux questions en termes de dynamiques urbaines que cela peut poser. L'année dernière avait été abordée la question des inadéquations sur le marché du logement occasionnées par ces mutations et, à cette occasion, deux orientations de recherche avait émergé : la première visait à développer une approche prospective des transformations socioéconomiques du périurbain et des problèmes d'inadéquation sur le marché du logement qu'elles soulèvent, la seconde concernait la question de la dissociation entre les lieux de résidence et d'emploi face aux évolutions de l'occupation et des usages de ces espaces.

Benjamin Motte-Baumvol rappelle qu'il est géographe et que pour les géographes la question centrale qui est posée est de savoir si les espaces périurbains sont des espaces particuliers qui pourraient constituer un champ d'investigation à côté des espaces urbains et ruraux. Le séminaire de l'année dernière avait permis de préciser les transformations socioéconomiques passées et en cours de ces espaces. On constate par exemple une « normalisation » du profil socioéconomique des espaces périurbains qui tend à les rendre moins spécifiques, alors que le parc de logements demeure très particulier, tout comme le mode d'habiter ou les modes de déplacement restent très différents de ceux des urbains. Le séminaire d'aujourd'hui vise à préciser, à un peu plus long terme, les évolutions socioéconomiques que pourraient connaître ces espaces et à remettre au centre des débats les questions d'emploi.

Compte-rendu des interventions et discussions



Session 1 « Trajectoires résidentielles des actifs dans les espaces périurbains : vers un ancrage dans les espaces périurbains ? »

Introduction de la session

Par Olivier BONIN

Président de session, Ingénieur du corps des Ponts, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

La session de ce matin s'intitule « les trajectoires résidentielles des actifs dans les espaces périurbains : vers un ancrage dans les espaces périurbains ? ». C'est une question fondamentale car il est difficile de préciser ce qui fait la spécificité des espaces périurbains, notamment parce que ces espaces tendent à être de plus en plus autonomes, à former des bassins de vie avec une certaine indépendance pour les mobilités commerciales ou de loisirs et peuvent être peuplés par des habitants qui sont depuis plusieurs générations ancrés dans ces territoires. L'emploi reste vraiment la seule chose qui continue à fonctionner à l'échelle métropolitaine et qui fait que ces espaces ne sont pas des espaces ruraux mais gardent un lien avec la métropole. La première intervention concernera les spécificités d'accès à l'emploi dans les espaces périurbains. Existentes ? Si oui, sous quelles formes se manifestent-elles ? La seconde portera sur le paradoxe suivant : malgré une autonomisation de ces territoires, les distances domicile-travail continuent à augmenter.



Intervention 1 : « Lieu de résidence et accès à l'emploi »

Par Yannick L'HORTY

Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, ERUDIT

Yannick L'Horty est un économiste du travail spécialisé dans les questions d'accès à l'emploi. Son approche passe en général par l'évaluation des politiques publiques mais la présentation d'aujourd'hui concerne l'impact du lieu de résidence des individus sur leur capacité à trouver un emploi. Quels sont les facteurs spatiaux qui pénalisent ou au contraire favorisent l'accession à un emploi ? Cette présentation a débuté par une contextualisation spatiale des enjeux du retour à l'emploi et par quelques éléments méthodologiques sur les notions d'accessibilité et d'effet de localisation. Par la suite, des cas concrets d'études réalisées en région Île-de-France et Rhône-Alpes sont présentés.

1. Eléments de contexte

L'objectif de cette présentation est donc de comprendre les phénomènes spatiaux qui concernent le retour à l'emploi via l'utilisation de bases de données recueillies auprès de Pôle emploi. Ces dernières permettent de reconstruire des données sur le temps de chômage à l'échelle communale et par conséquent de cartographier les temps de chômage en France. Une organisation spatiale apparaît entre les zones où les temps de chômage sont les plus bas et celles où ils sont les plus longs. Cette organisation ne correspond pas à une opposition entre le rural et l'urbain, comme on aurait pu le penser, mais à une structure dépendante des aménités et des

spécialisations territoriales. Par exemple, la ville de Paris est une zone où les durées de chômage sont longues alors qu'à l'inverse les massifs alpins et pyrénéens se révèlent être des zones plus dynamiques, ce qui s'explique par le fait que les activités saisonnières permettent à des individus de retrouver un emploi. Ces inégalités concernent aussi les taux de sortie du RSA au bout d'un an, avec des taux plus importants dans l'ouest de la France par exemple. Enfin, des inégalités apparaissent aussi à l'échelle régionale : dans le cas francilien, les périodes de chômage sont plus importantes en Seine-Saint-Denis que dans le Val-de-Marne par exemple.

Les effets de la localisation sur les recrutements mettent en avant l'impact de la distance et celui de la localisation sur les probabilités pour un individu d'être retenu pour un emploi. En effet, la distance se traduit pour le recruteur par une potentielle baisse de la productivité de son employé (probabilité d'être en retard plus importante, dépendance au réseau de transport...) et donc nuit aux chances pour le candidat d'être retenu pour l'emploi sur lequel il postule. Les effets de localisation, eux, proviennent de la réputation des lieux de résidence et deviennent donc un facteur discriminant.

Des politiques ainsi que des études ont d'ores et déjà vu le jour pour comprendre ces organisations à travers les travaux de Mansky à propos des interactions sociales et des effets de distance, autour des notions de *spatial mismatch* (Kain, 1968) et concernant des actions telles que les aides pour le permis de conduire ou encore la mise en place de zonages (ZFU, ZUS, ...).

2. Testing en Ile-de-France

Dans ce contexte, Yannick L'Horty cherche à comprendre quels sont les impacts de la distance et de la localisation et des deux combinées au moment du recrutement de cuisiniers et de serveurs en région Île-de-France. Pour cela, la méthode du testing a été utilisée. Le principe consiste à construire des couples de CV fictifs parfaitement similaires (diplômes, parcours, expériences) à l'exception d'une caractéristique dont on souhaite tester l'effet, dans ce cas il s'agit de la localisation à travers le département, la localité et le quartier de résidence. L'avantage de cette méthode est de pouvoir créer de faux CV avec des candidats parfaitement similaires sur les mêmes emplois. Elle a cependant le défaut de ne faire qu'une mesure partielle à un instant précis et donc devient facilement contraignante d'un point de vue logistique.

Les métiers de serveur et de cuisinier ont été choisis car ils représentent un nombre important d'annonces. Le premier constitue un emploi en contact direct avec la clientèle contrairement au second. De ce fait, il est possible de voir si la localisation a un effet ou non sur le choix des recruteurs. Tous les CV sont identiques à l'exception de l'adresse de résidence et de la mise en forme du CV. En dehors de ces différences, il s'agit de CV de jeunes hommes avec patronyme évoquant une origine française. Pour comprendre les effets de département, le 18^{ème} arrondissement de Paris et la Seine-Saint-Denis ont été retenus. Dans ces deux départements, trois niveaux de réputation ont été retenus : une zone de niveau défavorisé classée en ZUS (La Goutte d'Or à Paris, le quartier Blanqui à Bondy (93)), un niveau intermédiaire (Rue Championnet à Paris, Allée des Violettes à Bondy (93)) et un niveau favorisé (Place du Tertre à Paris, Allée Augusta Le Raincy (93)). Ces localisations permettent de mettre en avant l'effet de la distance tout comme l'effet de la localisation. Enfin, les niveaux de diplômes CAP et BAC ont été retenus pour permettre de comprendre si le niveau de formation joue un rôle ou non sur les effets de discriminations qui pourraient apparaître.

Les résultats de cette campagne de testing démontrent que les effets les plus marqués concernent le département de la Seine-Saint-Denis qui renvoie une image négative aux recruteurs de Paris. L'image de ce département est donc dévalorisante pour le candidat qui y réside. En revanche, au sein même de ce département, les différences ne sont pas aussi marquées ce qui démontre donc qu'il n'y a pas d'effets de quartiers en Seine-Saint-Denis. Le fait de venir d'une

zone favorisée ou non n'impacte pas les chances d'être retenu pour un entretien. A l'inverse, les effets de quartiers sont bien plus marqués dans Paris intra-muros, surtout pour les quartiers défavorisés et les personnels non qualifiés. Les effets de localités concernent surtout les serveurs qualifiés, en effet, globalement la discrimination est plus importante pour les serveurs ce qui provient, entre autres, du fait que ces individus entrent directement en contact avec la clientèle. La distance elle aussi joue un rôle, elle pénalise les habitants de Seine-Saint-Denis mais pour des raisons différentes de celles énoncées précédemment. De ce fait, ce département connaît une double peine : l'éloignement à Paris qui joue un rôle négatif, les effets de localisation résultant de la réputation du département de la Seine-Saint-Denis.

3. Effets de la crise sur les disparités territoriales de sortie du chômage : une exploration en région Rhône-Alpes

La crise de 2008 a eu des conséquences sur le marché de l'emploi en France, ses répercussions ont été plus importantes à partir de 2009 avec une hausse importante du nombre de chômeurs. A l'échelle régionale, ses conséquences se sont fait aussi ressentir avec des effets géographiques apparents. La région Rhône-Alpes n'a pas été épargnée par cette crise d'où l'intérêt pour Yannick L'Horty de produire une étude sur les évolutions spatiales des taux de sortie du chômage via l'utilisation des données locales de Pôle emploi et de la CAF.

L'objectif est de comprendre les effets de la crise de 2008 sur les répartitions de ces phénomènes. Trois hypothèses ont été émises :

- La crise a laissé intactes les fractures : elle a frappé de manière homogène tous les territoires et les temporalités de sortie de chômage ont spatialement été conservées.
- La crise a aggravé les fractures : effets sectoriels marqués, les inégalités ont été renforcées.
- La crise a atténué les fractures : stabilisateurs sociaux et politiques publiques limitent la hausse du chômage là où il est initialement le plus élevé.

Les enjeux concernent donc les politiques locales et nationales en matière de cohésion territoriale : faut-il modifier les schémas établis en termes de spatialisation de l'action publique ?

Pour cela, une méthode basée sur le suivi de deux cohortes de demandeurs d'emploi et d'allocataires du RSA, sur les périodes 2004-2007 et 2009-2012, soit avant et après le début de la crise, a été mise en place. En comparant ces deux groupes, il est possible de mesurer les effets de la crise sur la répartition spatiale du temps de chômage des demandeurs d'emploi, tout en contrôlant leurs caractéristiques sociodémographiques. Ces groupes d'individus ont par la suite été analysés via la mise en place d'indicateurs communaux dans des modèles de durée du chômage avec hasard proportionnel par la méthode de Cox.

En Rhône-Alpes, on avait une géographie très marquée, avec des disparités importantes entre l'ouest, le sud et l'est. La géographie de l'est de la région est marquée par la présence du massif alpin qui contribue à faire baisser les durées de chômage grâce aux emplois saisonniers dégagés par les stations de ski.

En comparant les deux cohortes, les résultats démontrent que l'espace occupé par les temps de sortie les plus longs de ces deux dispositifs se trouvent sur la partie est de la région. Le chômage de longue durée a progressé vers l'est alors que ces communes avaient des temps de chômage plus courts.

Le taux de sortie au bout d'un an en 2004 était de 34,4% et de 28,3% en 2009. Le temps moyen de durée du chômage a augmenté de 7 mois et demi du fait de la crise. Ce choc se traduit statistiquement par le déplacement uniforme de toute la distribution des durées locales du

chômage. De plus, il n'y a pas de lien entre la position initiale de la commune et son évolution au cours de la crise, il n'y a pas de convergence ni de divergence des durées de chômage du fait de la crise. On observe donc un maintien d'écarts de grande ampleur du fait de la crise.

Conclusion

La crise a donc été plus responsable d'une déformation homothétique des taux de sortie du chômage. La première hypothèse semble donc être celle qui correspond le plus aux données, à savoir que la crise n'a pas de conséquences spécifiques et les fractures initialement très fortes sont donc restées intactes. Du point de vue de l'accès à l'emploi, elle n'a donc ni réduit ni augmenté la nécessité de mener des politiques de cohésion territoriale afin de restaurer une certaine égalité des territoires.

*Compte-rendu : Luc Carpentier, Ingénieur d'études,
Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon*

~~~~~

### Discussions-échanges

**Olivier Bonin (Université Paris-Est):** revient sur ce qu'il qualifie de « vieille question » entre le choix de localisation des ménages et de l'emploi.

Ne pourrait-on pas ajouter dans l'analyse des éléments relatifs aux types d'habitats, à la desserte en transport en commun, à la desserte routière, des critères de densité ? Serait-il possible d'adapter le protocole, voire de l'étendre, pour intégrer ces éléments ?

La seconde présentation montre que la crise impacte l'emploi, impacte-t-elle aussi le logement en forçant les individus à déménager ou bien, au contraire, en les empêchant de déménager ? Les données de cohorte utilisées permettent-elles de suivre les trajectoires des demandeurs d'emploi, de faire un travail longitudinal sur leur sortie de l'emploi et aussi sur leur mobilité ?

**Yannick L'Horty :** *Les données proviennent de bases administratives de gestion qui sont parfois compliquées dans la mesure où, si un demandeur d'emploi trouve un emploi ou s'il n'est plus inscrit pour une raison ou pour une autre, il disparaît du fichier. Il en va de même si ce dernier change de localité, il changera d'agence locale Pôle emploi. Ces sources ne permettent donc pas de suivre des trajectoires individuelles dans le temps. Cependant, la finesse des données permet de faire des analyses qui le sont aussi, ce qui n'est pas possible avec des données d'enquête qui ne donnent pas assez de représentativité à un niveau aussi fin.*

*Concernant les mobilités, on sait que les allocataires du RSA et dans une moindre mesure les demandeurs d'emploi déménagent moins que les autres personnes. L'ampleur de la mobilité résidentielle des personnes en longue durée de chômage est trop faible pour gommer les fractures spatiales que l'on mesure.*

*En ce qui concerne les éléments d'accessibilité, cela rentre finalement dans l'effet de distance. La forme de la fonction de l'effet distance obtenue par les données disponibles démontre que ces effets ne sont pas linéaires. Dans un premier temps rien ne semble démontrer que la proximité joue un rôle favorable dans la recherche d'emploi, puis on obtient un décrochage jusqu'à un maximum, la distance joue là un rôle trop important et pénalise la recherche d'emploi mais n'évolue plus.*

**Benjamin Motte-Baumvol (Université de Bourgogne):** Y a-t-il des facilités plus importantes pour les candidats possédant un permis de conduire dans le périurbain vis-à-vis des candidats qui se déplacent uniquement grâce aux transports en commun (problème des individus en bout de ligne de RER)?

**Yannick L'Horty :** *Des opérations de testing ont été menées de la même manière autour des thématiques de permis de conduire, que ce soit auto ou moto. En ce qui concerne le permis moto, le fait de le faire figurer dans son CV est avantageux pour un homme mais ce n'est pas le cas pour une femme. Il y a donc un autre signal qui est un*

*signal de genre. Le test a été mené dans le cadre d'une publication dans la revue française d'économie et il s'est avéré que pour le métier de contrôleur de gestion, très féminin, les femmes perdent ce bénéfice si elles ajoutent sur leur CV le fait qu'elles possèdent un permis moto.*

*Pour ce qui est du permis de conduire, nous avons évalué l'opération « 10 000 permis pour réussir ». Des jeunes tirés au sort, bénéficiaires ou non, ont permis cette évaluation. Les résultats démontrent que l'effet de l'aide est complètement contre intuitif, le premier impact est plutôt d'éloigner les jeunes de l'emploi, de la formation, à cause de l'investissement personnel que cela représente. Les jeunes se concentrent plus sur l'obtention de leur permis et délaissent complètement leur insertion. L'effet de cette politique se ressent donc deux ans après sa mise en place. Pour espérer avoir un résultat plus probant, il faudrait faciliter le passage du permis de conduire pour les populations qui sont éloignées de l'emploi et de l'éducation.*

**Emmanuelle Leturque (Université de Bourgogne):** Depuis combien de temps ces personnes sont présentes dans leurs localités ? L'origine géographique des individus est-elle prise en compte ?

**Yannick L'Horty :** *Les personnes ne signalent pas dans leur CV le fait qu'elles aient pu être immobiles sur leur lieu de résidence. Elles ont toutes obtenu leur diplôme en région Ile-de-France mais pas forcément dans les communes où elles résident.*

**Catherine Baumont (Université de Bourgogne) :** Pour l'hypothèse qui consiste à dire que la crise a laissé intactes les fractures (la crise a frappé de manière homogène tous les territoires), on voit bien que l'effet est homothétique sur les territoires, ce qui est typique du marché de l'emploi. Mais est-il possible de mesurer les incidences économiques de la montée du chômage selon les territoires ? On peut imaginer que les insertions sur le marché du travail ne sont pas les mêmes selon que l'on se trouve à Lyon ou à Grenoble, dans le périurbain ou dans le rural. Ceci est-il mesurable, par exemple en regardant le tissu économique ou d'autres indicateurs comme la consommation qui pourrait baisser ? Les conséquences de la crise en termes de consommation sur les territoires sont-elles les mêmes partout ? Quels secteurs sont les plus touchés et où ?

**Yannick L'Horty :** *Répondre supposerait de sortir du cadre de cette étude, mais il est possible que les territoires n'aient pas les mêmes caractéristiques et donc des réponses différentes en termes de résilience à des chocs comme la crise. Le but de cette étude était plus de comparer les comportements des territoires et de leurs individus face à la crise mais le fait d'ouvrir à d'autres champs de recherche pourrait être intéressant.*

*Il y a aussi le fait que cette étude est régionale, cette méthodologie n'a donc été appliquée qu'à la région Rhône-Alpes et par conséquent on peut s'interroger sur la validité externe de cette dernière. Il serait intéressant de voir si l'on trouve les mêmes résultats dans d'autres régions ou au contraire s'ils seraient contredits.*

**Patrice Aubertel (PUCA):** Vous analysez le retour à l'emploi des chômeurs alors que Laurent Davezies (CNAM) étudie la création d'emplois nette dans des zones. Il avait montré que nous n'avions toujours pas retrouvé le niveau d'emploi dans le privé de 2007 et que ces derniers se concentraient surtout dans les agglomérations. Il y a une tension entre vos conclusions en ce qui concerne les retours à l'emploi et celles de Laurent Davezies en termes de création d'emplois. Y a-t-il un lien entre ces deux approches ?

**Yannick L'Horty :** *Bonne question, au niveau macro et de manière a-spatiale, il y a une déconnexion entre le chiffre du chômage et les chiffres de l'emploi en France. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 60% depuis l'entrée en crise, alors que le nombre d'emplois n'a baissé que de 3,3%. Il y a eu 2 millions de demandeurs d'emploi en plus (Pôle emploi), et l'on a 500 000 emplois en moins. L'emploi salarié dans les secteurs marchands a plutôt bien résisté, au prix d'une précarité plus importante, d'une baisse du temps de travail, d'une place plus importante de l'intérim dans l'emploi total.*

*Deuxième élément de réponse, dans l'agglomération lyonnaise on a une déformation des taux de sortie qui se traduit par le fait que l'hyper-centre est moins touché que la proche périphérie, ce qui est compatible avec les conclusions de Laurent Davezies quand on a le contexte macro et local.*

**Olivier Bonin (Université Paris-Est):** Est-ce un effet démographique qui explique l'écart entre l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (60%) et la baisse du nombre d'emplois salariés (3,3%) ?

**Yannick L'Horty :** *L'emploi salarié en France concerne 16 millions d'emplois, une baisse de 3% du nombre d'emplois représente 500 000 emplois perdus alors qu'une hausse de 60% du nombre de demandeurs d'emploi représente 2 millions de personnes. Les pourcentages et les variations d'effectifs sont donc parfaitement compatibles. 3% de perte d'emplois est un nombre important : pendant cinq trimestres consécutifs, on a perdu 100 000 emplois.*



## ***Intervention 2 : « Quelques phénomènes sous-jacents à l'augmentation constante des distances domicile-travail vus à partir des recensements et des enquêtes nationales transports »***

**Par Jean-Paul HUBERT**

*Directeur de Recherche, DEST-AME, IFSTTAR*

L'étude cherche à illustrer la croissance continue depuis 1967 des distances domicile-travail et d'en donner les principales caractéristiques. Les données de l'étude sont issues du recensement. Seuls les actifs ayant un emploi ont été sélectionnés. L'étude se focalise sur les communes de moins de 10 000 habitants, non agglomérées, qui constituent un territoire peu dense. Ce travail garde une vision large et originale de ce que sont les territoires peu denses. Ainsi, le périurbain est pensé comme les confins des espaces peu denses plutôt que comme la périphérie des espaces urbains.

Cette étude appartient au projet PREDIT : « La face cachée de la dynamique de la mobilité : rôle des zones peu denses dans l'évolution à long terme des territoires et de la mobilité ».

### **1. Les distances domicile-travail augmentent**

Au préalable, il est important de préciser que les notions de domicile et de lieu de travail fixe sont des concepts à définir. Ils sont discutables et n'ont pas exactement la même signification d'une enquête à l'autre. La distance domicile-travail est croissante depuis 1967 : 6 km en 1967, 7,6 km en 1974, 9 km en 1982, 12 km en 1994 et 14,7 km en 2008. Sur notre période de référence 1975-2008 (pour le recensement et l'enquête transport), la distance a donc quasiment doublé. Il faut néanmoins préciser que les distances sont ici à vol d'oiseau. En revanche, on peut noter que le temps de parcours moyen est resté relativement constant sur cette période.

Il est alors nécessaire d'examiner le comportement de l'indicateur « distance » au cours de la période. Plus de 25% de la population étudiée travaillent dans leur commune de résidence, la distance domicile-travail pour ces populations est estimée à zéro dans le recensement. Il est important de remarquer qu'au-delà de 80 km, il existe très peu de navetteurs quotidiens et une autre forme de mobilité apparaît alors. C'est d'ailleurs pour ces individus (militaires par exemple) qui parcourent plus de 80 km, que des problèmes de définition apparaissent quant au rattachement des individus à un lieu de travail, etc.

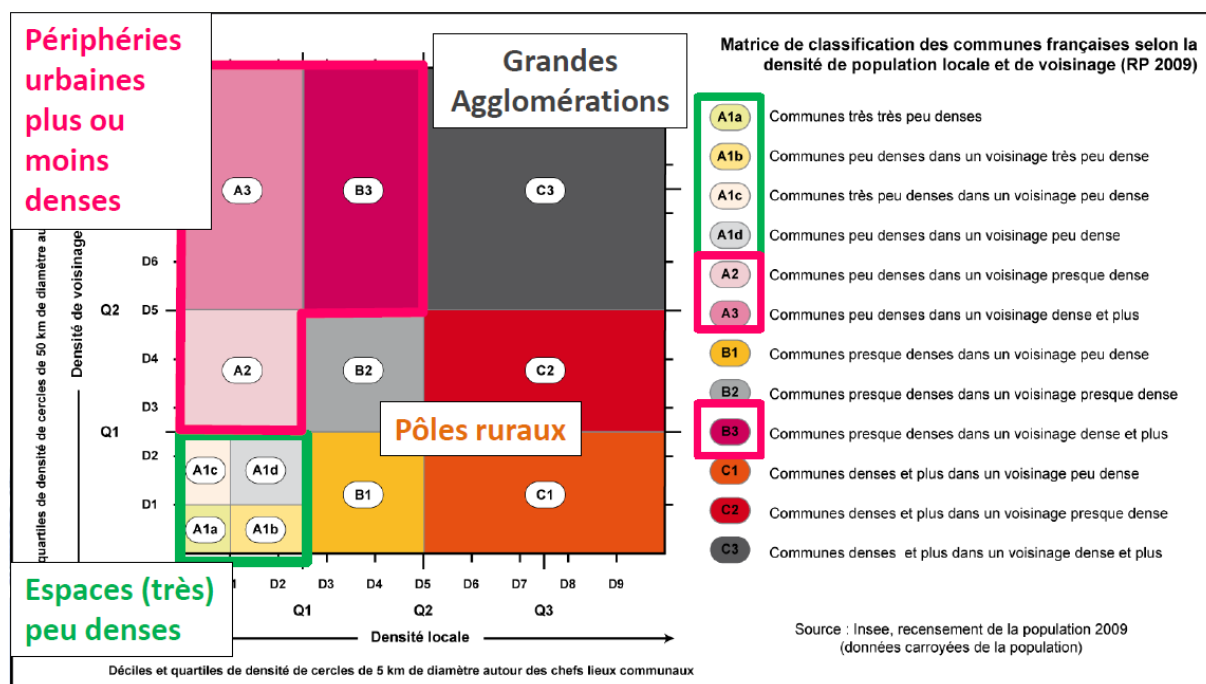
Des classes fixes de distance ont ensuite été construites pour permettre de classer les individus selon la distance parcourue. On peut les énumérer comme suit :

- Travail dans la commune de résidence : 0 km
- Courte à moyenne portée :  $0 < d < 30$  km

- Longue portée :  $30 \leq d < 80$  km
- Très longue portée : 80 km et plus

La proportion d'individus dans chaque classe est déterminée. La moyenne générale est de l'ordre de 15-18km.

Afin de mieux comprendre les déterminants de la distance domicile-travail parcourue, il est possible de calculer la densité localement (population divisée par la superficie) et la densité sur un voisinage. Cette mesure est particulièrement pertinente puisque les ménages vont chercher du travail à l'extérieur de la commune et leur facilité à trouver un emploi à proximité de leur domicile dépend de la densité du territoire. On opérera aussi une catégorisation des territoires. Le voisinage est défini par l'ensemble des communes à l'intérieur d'un cercle de 25 km de rayon. Les densités locales et les densités de voisinage ont été croisées pour construire le graphique ci-dessous, les communes périurbaines y sont situées dans les deux colonnes de gauche.



Les tendances de l'évolution de la distance domicile-travail depuis 1975 sont assez semblables selon la catégorie de territoire concernée. Cependant, la croissance de la distance parcourue est plus faible pour les ménages des grandes agglomérations, ces derniers sont d'ailleurs les seuls à ne pas voir leur distance parcourue augmenter. Ce travail a permis de décomposer des tendances temporelles selon les différentes classes de distances moyennes : dans la commune/à moins de 30km (la plus grande classe)/entre 30 et 80km.

La proportion des individus travaillant dans leur commune de résidence diminue, et ce quelle que soit la catégorie de communes dans laquelle ils se trouvent. On peut citer l'exemple de villes qui avaient une structure industrielle et qui la perdent progressivement. N'ayant plus véritablement d'emplois dans la commune, la part des ménages résidant et travaillant sur place diminue. De la même manière pour les communes rurales, on peut considérer que la baisse des travailleurs agricoles a entraîné une diminution de la population résidant et travaillant dans la commune.

Quelle correspondance entre distances domicile-travail et mobilité régulière ? Le modèle avec une navette domicile-travail par jour et la pause méridienne sur le lieu de travail se généralise. Lorsque la distance domicile-travail parcourue est de 80 km et plus, on constate une

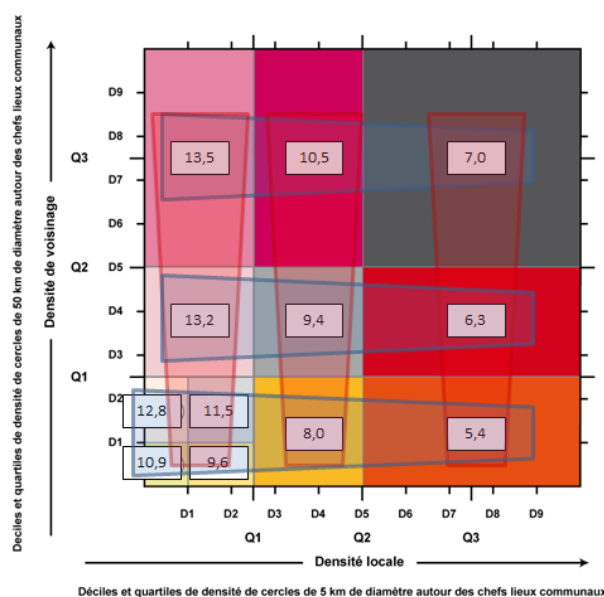
diminution de la fréquence hebdomadaire. Le nombre moyen de jours de déplacement domicile-travail est passé de 5 à 4 jours. On peut s'interroger sur la distance limite à partir de laquelle les individus diminuent le nombre de déplacements hebdomadaires.

## 2. Facteurs explicatifs de cette augmentation (sociaux, spatiaux et temporels)

Sur le graphique ci-dessous, on remarque que :

- plus la densité locale est faible, plus la distance moyenne domicile-travail est élevée ;
- à densité locale égale, plus la densité de voisinage est élevée, plus la distance moyenne domicile-travail l'est également

**Matrice de classification des communes françaises selon la densité de population locale et de voisinage (RP 2009)**

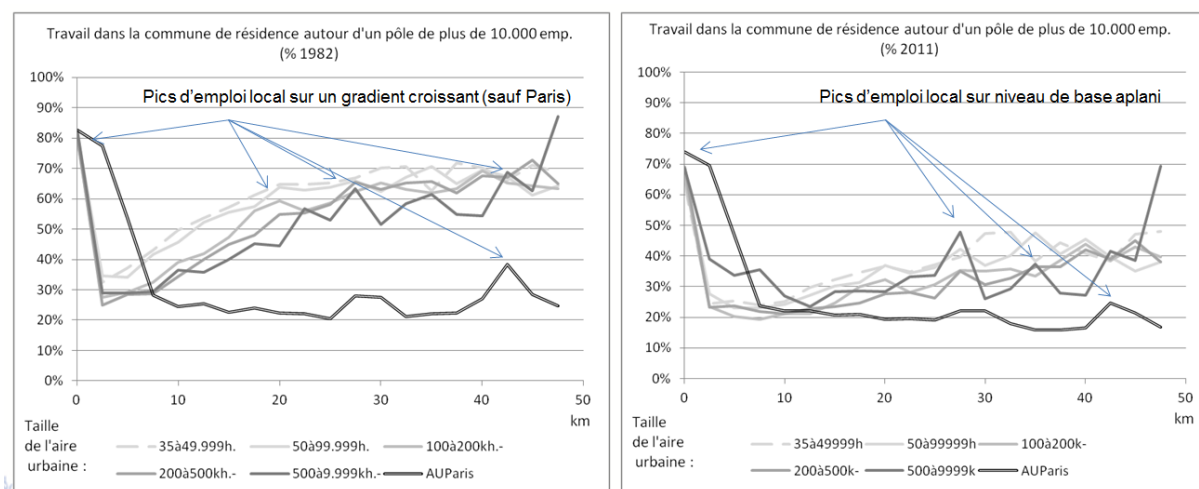


Nous avons mené une régression sur le logarithme des distances pour réduire les effets de dispersion sur les agglomérations de moins de 10 000 habitants, sur l'ensemble du fichier MOBPRO de l'INSEE. Les facteurs sociaux sont significatifs mais les coefficients sont assez faibles. L'âge apparaît aussi comme un facteur déterminant : la distance domicile-travail parcourue diminue avec l'âge. Quant aux catégories socioprofessionnelles, il s'avère que les ouvriers et les cadres parcourent des distances assez longues. Enfin, la distance domicile-travail est positivement et fortement corrélée avec la taille de l'agglomération dans laquelle l'individu travaille. Il existe une accélération de la distance captée par les effets « année », indépendamment de tous les facteurs géographiques et sociaux.

## 3. Comment interpréter les variations de distance ?

On s'intéresse dans un premier temps à l'exemple de la région parisienne, ainsi le taux d'emploi dans la commune diminue avec la distance à Paris. Ensuite, le taux d'emploi dans la commune augmente puisqu'il existe des pôles plus autonomes par rapport à Paris. Concernant l'exemple des grandes aires urbaines, le taux d'emploi dans les communes voisines augmente beaucoup plus rapidement que dans le cas de Paris.

Cette distribution du taux d'emploi dans la commune selon la distance au pôle d'attraction est modifiée entre 1982 et 2011 ; ainsi en 2011, l'emploi s'est davantage concentré dans les grands pôles et en particulier à Paris.



## Conclusion

L'étude proposée permet de mettre en lumière les éléments suivants :

- L'acceptation par les ménages de distances toujours plus grandes ;
- La relation entre métropolisation et croissance des distances domicile-travail :
  - baisse du rôle polarisateur des petits et moyens pôles ;
  - croissance de l'influence et de l'attraction métropolitaine ;
  - vers une « autonomisation » de certains espaces peu denses non métropolisés ? Baisse de l'influence des petits/moyens pôles, maintien de taux de travail dans la commune élevés, croissance des mobilités domicile-travail rural-rural ...
- L'espace géographique est « limité mais en expansion » (J. Gottmann). La croissance urbaine à temps de transport constant (Zahavi) n'était pas un jeu à somme nulle autour d'un noyau urbain : urbanisation étalée vs urbanisation en hauteur. C'est dans tout l'espace que les vitesses ont augmenté et elles sont encore élevées en milieu de faible densité ; c'est tout l'espace qui s'est « dilaté ».

*Compte-rendu : Emmanuel Leturque, Doctorante, UB, LEDi  
Camille Regnier, Doctorante, INRA, CESAER*

~~~~~

Discussions-échanges

Olivier Bonin (Université Paris-Est): La diminution de la part de l'emploi à la commune n'est-elle pas la conséquence de l'autonomisation des espaces périurbains ? Ces espaces se structurent en bassin de vie et cela peut avoir pour conséquence de diminuer la part des emplois qui sont dans la commune au sens strict. De plus, il s'interroge sur la mobilité régulière : d'après l'enquête transport, pour un jour de la semaine travaillé, 20% des actifs ne se sont pas déplacés sur leur lieu de travail. L'augmentation des distances parcourues peut-elle s'expliquer en partie par le fait qu'elles sont parcourues moins souvent ?

Catherine Baumont (Université de Bourgogne) : insiste sur ce dernier point en évoquant le rôle possible du passage des 39 heures aux 35 heures. Le temps de trajet peut n'être supporté que

sur quatre jours ce qui peut favoriser l'allongement des distances, des projections ont été faites sur Lyon et Grenoble.

Patrice Aubertel (PUCA) : Le passage aux 35 heures et à d'autres formes de travail, tel que le télétravail, peut permettre de réaliser des économies en infrastructures de transport.

Alain Ayong le Kama (Université Paris-Ouest Nanterre La défense) : réagit sur la remarque précédente en citant les travaux de Duranton : quel lien de causalité existe-t-il entre les infrastructures de transports et les déplacements ? L'investissement dans les infrastructures peut être à la source de plus de déplacements et pas forcément l'inverse comme le laisse sous-entendre la remarque précédente.

Jean-Paul Hubert : *répond à la première remarque en rappelant que l'autonomisation du périurbain entraîne une augmentation plus forte des emplois dans la commune pour les communes périurbaines. Il y a une évolution particulière de l'aire urbaine de Paris. Le périurbain parisien est différent de celui des autres agglomérations mais la différence tend à s'atténuer entre 1982 et 2011. Concernant les remarques sur le temps de travail : le temps partiel ne compte pas, ou de façon infinitésimale, sur l'évolution des distances. L'effet purement temporel est beaucoup plus important.*

Cyril Gomel (CGEDD) : Quel est le rôle de l'évolution dans le temps vers un système productivo-résidentiel dans les territoires décrits ? Peut-on faire un lien avec l'économie présentielle ? Y a-t-il un phénomène de flux dans l'emploi car les emplois sont plus localisés ?

Yannick L'Horty (Université Paris-Est Marne-la-Vallée) : Pourquoi ne pas décomposer d'une part, les effets de structure et d'autre part, les effets de comportements afin de montrer qu'il s'agit effectivement d'un changement de comportement et non pas de problèmes de structures ?

Jean-Paul Hubert : *répond à la première question : les dynamiques de l'emploi sont certainement sous-jacentes à l'évolution des aires urbaines de moins de 100 000 habitants. Concernant les changements dans la structure de l'emploi, la fréquence du changement d'emploi peut faire que l'on accepte à chaque fois un emploi plus loin. Mais il est difficile de tester cette hypothèse.*

Pour ce qui est de décomposer les effets structurels et les effets de comportement, il faudrait régionaliser plus l'étude, ce qui n'a pas été fait ici, et il y aurait peut-être un problème de données pour ce qui est du comportement car l'étude se base sur les données du recensement.

Olivier Bonin (Université Paris-Est) : Qu'en est-il d'un possible effet de crise : les actifs sont contraints d'aller chercher du travail plus loin car le marché est tendu ? Cela peut constituer une hypothèse pour expliquer les changements dans les distances parcourues.

Benjamin Motte-Baumvol (Université de Bourgogne) : pose une question sur la mobilité : si les temps de trajet restent les mêmes et que la distance parcourue augmente, cela signifie que la vitesse augmente. Cela peut-il être lié à un basculement des modes de transports et à une augmentation de l'utilisation de la voiture ? L'augmentation du temps de trajet sur la dernière période souligne-t-elle la limite du basculement vers le mode « voiture » ?

Jean-Paul Hubert : *La première hypothèse semble solide, mais difficile à tester. Pour la deuxième remarque, encore 25% des actifs rentrent manger chez eux dans les villes moyennes, ce qui correspond vraisemblablement à des déplacements à pieds.*

Catherine Baumont (Université de Bourgogne) : Est-il possible d'intégrer des effets d'évolution plus longs, depuis 1967, du type « âge du premier emploi », « nombres d'années travaillées », etc. ?

Jean-Paul Hubert : *Il y aurait la possibilité d'utiliser l'enquête budget des familles en plus des données de recensement. Ici la population étudiée est celle des actifs occupés donc elle a diminué. La base de la population totale en revanche a peu évolué. Il serait intéressant d'utiliser les données de l'enquête emploi mais ce n'est pas possible.*

Martin Vanier (Université Joseph Fourier Grenoble) : revient sur l'augmentation de la vitesse. La différentiation de la vitesse est de plus en plus forte. Selon lui, les espaces périurbains se structurent en réseaux et non pas en bassins de vie. Qu'en est-il d'une lecture de l'espace par la vitesse ? Pourrait-on agrandir l'échantillon aux communes de plus de 10 000 habitants pour compléter l'analyse ?

Jean-Paul Hubert : *L'analyse se limite aux communes de moins de 10 000 habitants car le recensement y est conduit de manière traditionnelle. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement se fait avec échantillon de logements et n'est donc pas exhaustif ce qui ne nous permet pas de mener une analyse sur ces communes. De façon plus détaillée, des rapports pour chaque région de France métropolitaine ont été remis au ministère, soit vingt-deux rapports au total.*

~~~~~

## Compte-rendu des interventions et discussions



### *Session 2 : Tendances démographiques à l'œuvre dans les espaces des Aires Urbaines : vers une normalisation des ménages périurbains ?*

#### *Introduction de la session*

**Par Martin VANIER**

*Président de Session, Professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, PACTE*

La session de cet après-midi concerne la normalisation démographique des espaces périurbains. Jean-Claude Driant posera la question des opportunités offertes par les espaces périurbains pour les familles à bas revenus en termes de logement. Christophe Imbert cherchera, quant à lui, à mesurer si un phénomène d'ancrage dans le périurbain se constitue. Ce matin, les espaces périurbains n'ont pas été abordés en tant que tels mais plutôt à travers des phénomènes qui les traversent et les intègrent dans des systèmes et des fonctionnements très amples (distance, mobilités). Ceci est rassurant car on ne fabrique pas trop vite une réification de l'espace pour créer une nouvelle catégorie socio-spatiale.



#### *Intervention 1 : « Les familles à précarité économique et les projections pour le logement dans les espaces périurbains »*

**Par Jean-Claude DRIANT**

*Professeur, IUP, Lab'Urba, Université Paris-Est Créteil*

Jean-Claude Driant mentionne que les travaux qui seront présentés ont été entrepris dans le cadre de la Fondation Abbé Pierre. Leur but est de dresser une carte du mal-logement, d'en préciser les critères et définitions.

La question centrale posée par Jean-Claude Driant consiste à savoir si les zones rurales et périurbaines constituent une opportunité, une soupape de sécurité à la crise du logement ?

Pour y répondre, il nous propose une série de statistiques descriptives se focalisant sur le premier quintile des ménages les plus pauvres, projeté sur un gradient de densité allant des espaces les moins denses (rural), aux espaces les plus denses (Paris), en mettant l'accent sur les zones rurales et périurbaines. Une seconde partie s'attache à fournir une définition claire du mal-logement. La dernière partie est consacrée aux conséquences sur le marché de l'immobilier et sur la vision que peuvent avoir les pouvoirs publics de cette « opportunité » du périurbain (offrant une possibilité d'accès à la propriété).

#### **1. Statistiques descriptives**

Les données utilisées sont issues d'une enquête logement de 2006 de l'INSEE intitulée « Comment se logent les ménages pauvres ? ». Les ménages considérés, bien qu'appartenant au premier quintile, sont des ménages « ordinaires » au sens du logement, c'est à dire qu'ils ont accès

au logis de manière indépendante. Pour commencer Jean-Claude Driant rappelle que 3 millions de foyers vivent en zone rurale et 3,4 millions en zone périurbaine (INSEE, 1999), soit 24,1 % des ménages français.

La répartition des ménages du premier quintile de pauvreté est la suivante :

- 23,49 % vivent dans les espaces ruraux ;
- 14 % dans les couronnes périurbaines ;
- 24 % vivent dans les villes allant jusqu'à 100 000 habitants ;
- 24 % dans les villes de 100 000 à 200 000 habitants.

Ceci traduit une répartition assez homogène de ces ménages sur le territoire, même s'ils se trouvent exclus du centre de Paris.

Concernant les caractéristiques de ces ménages en termes d'âge et de statut matrimonial, les éléments suivants peuvent être mentionnés :

- Dans les zones rurales, ces ménages sont principalement constitués de personnes âgées (41%) ;
- Dans les zones périurbaines, ce sont des couples sans enfant (souvent car ces derniers ont quitté le domicile familial) ou des couples avec enfants. Chaque catégorie représente environ 27 % des ménages.
- Dans les zones périurbaines, l'âge de ces catégories de revenus est légèrement plus basse que dans les zones rurales.
- De plus, lorsque la zone périurbaine est considérée, il faut noter que les personnes habitant la zone avant les vagues successives de périurbanisation sont prises en compte mais ne représentent pas des individus ayant fait le choix délibéré ou contraint de s'installer en zone périurbaine.

Afin de remédier à ce biais, Jean-Claude Driant dresse un tableau de leur statut d'occupation : locataires, propriétaires ou en cours d'accession à la propriété, résidents depuis plus ou moins de 4 ans.

Dans les deux zones concernées, le taux de propriétaires s'élève à environ 65 %. Il est bien supérieur à la moyenne nationale et soulève donc la question de l'opportunité que représentent les zones périurbaines pour l'accession à la propriété des ménages les moins aisés.

L'attention est donc mise sur les acquéreurs, emménagés récents (depuis moins de 4 ans). Les deux zones analysées représentent 52 % de ces ménages (toujours en ne considérant que le premier quintile). Paris, à titre de comparaison, représente 0% de cette sous-catégorie.

Cette section avait pour but de dresser un portrait socio-démographique des ménages les plus modestes dans les espaces ruraux et périurbains pour permettre une comparaison avec l'ensemble du territoire. Elle permet également de mettre en exergue le caractère particulier que revêtent ces espaces en termes de statut d'occupation pour les ménages à bas revenus. Elle fait donc émerger la possibilité d'entrevoir ces espaces comme un jardin d'Eden du marché du logement et comme une opportunité manifeste pour les ménages les plus pauvres.

## **2. Mal logement : caractéristiques et chiffres**

La définition du mal-logement n'est pas aisée car elle revêt des caractéristiques subjectives. Cependant deux types de caractéristiques principales peuvent être dégagés :

- Effort financier excessif : s'il reste 500 euros ou moins au logé une fois les dépenses de logement déduites. Ces dépenses peuvent être : le loyer, les taxes, les charges (électricité, gaz, etc.)
- Confort et inadéquation du logement : absence de sanitaires ou douche, surpeuplement.

Selon ces critères, la répartition des ménages (tous ménages confondus) mal logés en fonction des principales zones est la suivante:

| Zones      | Effort financier | inconfort |
|------------|------------------|-----------|
| Rural      | 8%               | 5%        |
| Périurbain | 9%               | 4%        |
| Paris      | 9%               | 23%       |

On voit que le pourcentage de mal logés dans ces 3 zones d'habitat est relativement faible. Cependant, il convient de nuancer les chiffres parisiens car il existe dans ce cas un tri amont puisque les populations les plus pauvres n'ont pas accès au marché parisien. A contrario, les zones où le marché immobilier est le moins cher contracteront une forte part de mal logés selon le critère financier. La raison en est que ces marchés concentrent les populations les plus pauvres. Sur le plan de l'inconfort, les zones rurales et périurbaines montrent un taux de mal logés bien inférieur au taux parisien. Enfin selon ces critères, au niveau national 77 % des ménages ne sont pas mal logés, contre 86 et 85% pour le rural et périurbain. On voit donc que ces zones sont donc, en plus d'être des zones d'opportunité, des zones de protection contre le mal-logement. Lorsque l'on s'intéresse simplement au premier quintile, on se rend compte que 25 % de ces ménages sont mal logés en milieu rural et 32 % en milieu périurbain.

### **3. Effets sur le marché du logement et visions politiques**

#### **Les effets sur le marché du logement**

On remarque deux types de situation au niveau du marché immobilier :

- les zones périurbaines autour de villes où le marché est déjà tendu ;
- les zones autour d'agglomérations où le marché est moins tendu.

Cette dernière situation est particulièrement intéressante à analyser car elle induit une fuite du logement social. Cela étonne particulièrement les résidents des zones urbaines au marché tendu dans lesquelles le délai d'attente pour un logement social peut dépasser 10 ans. En effet, les bailleurs sociaux ont énormément de mal à remplir leur parc de logements en dehors des zones de marché immobilier tendu. Ceci s'explique essentiellement par le choix de ne pas aller en HLM dont la connotation reste encore aujourd'hui très péjorative.

La crise a-t-elle influencé le marché périurbain ? On observe un recul des constructions des maisons individuelles neuves. La cause étant une situation face à l'emploi de plus en plus précaire, réelle ou anticipée, concomitante avec une hausse des prix depuis 2006.

#### **Politique du logement**

Ces chiffres concernant l'accès apparemment facilité à l'acquisition d'un toit et le faible mal-logement minorent le déficit de logements constaté au niveau national et dénoncé par la fondation Abbé Pierre. Cela fait entendre au gouvernement qu'il y a toujours des solutions au mal/absence de logements. En somme, pour Jean-Claude Driant les opportunités créées par les zones périurbaines sont l'arbre qui cache la forêt du déficit de logements : si des solutions existent, sont-elles acceptables ? La déviance périurbaine est-elle acceptée ou contrariée ? La

question n'est pas tranchée mais obtenir un logement social lorsque l'on se trouve dans le premier quintile des ménages les plus pauvres ne serait pas un problème. Il se peut donc que la raison de cette périurbanisation soit réellement une opportunité saisie avec enthousiasme, les ménages même les plus en difficulté « voulant leur maison, leur cadre de vie ». Que cette périurbanisation soit acceptable ou non, les ménages y sont présents de fait. Il convient donc si cette situation est acceptable de faire l'effort d'en diminuer les désavantages.

*Compte-rendu : Amaury Barra, Doctorant, Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon*

~~~~~

Discussions-échanges

Martin Vanier (Université Joseph Fourier de Grenoble): revient sur une question non résolue concernant le caractère subi ou choisi de cette périurbanisation.

Amaury Barra (Université de Bourgogne): Serait-il judicieux de connaître la catégorie socioprofessionnelle des ménages périurbains car s'ils sont de jeunes ménages actifs, il se peut que leurs revenus futurs les sortent du premier quintile.

Jean-Claude Driant : *Les couples sans enfant sont plutôt des couples âgés, donc les perspectives de revenus ne sont pas connues. Ce travail reste à fournir pour trancher la question du choix subi ou assumé.*

Emmanuel Raoul (PUCA) : Le loyer de certains HLM est supérieur à celui de logements privés. De plus, il faut analyser comment est utilisé le reste à vivre (montant restant après règlement des frais de logement). Ce dernier est-il le même dans les différentes zones de vie ? La question prenant comme exemple le budget alimentaire. La présentation de Jean-Claude Driant est rassurante dans le sens où elle montre que les individus n'attendent pas les pouvoirs publics pour régler leurs problèmes (choix du logement privé plutôt que social). Compte tenu des sommes englouties dans la politique du logement, il convient d'avoir un regard critique sur les économies à réaliser. Les chercheurs devant donc envoyer un signal au décideur public et réévaluer la politique du logement. Un exemple de reste à vivre pouvant également être représenté par le coût du transport domicile-travail, les ménages partis en grande couronne parisienne doivent-ils être aidés dans leur budget transport ?

Jean-Claude Driant : *Concernant le reste à vivre, le budget alimentaire est plus bas alors que celui transport est plus élevé. Une sorte d'équilibre est respecté. Sur le niveau du loyer des HLM, si les loyers privés sont bas alors l'existence même du parc HLM est remise en question. Le parc social dans ce cas joue donc le rôle classique d'offre de logements sur un marché peu tendu. Sur les économies, la politique du logement pour 2012 représente 42 milliards d'euros. Est-ce trop, sachant que grâce aux taxes (habitation, propriété, ...) le logement rapporte 65 milliards d'euros à l'Etat ? Si ces rentrées ne sont pas entièrement générées par les 42 milliards de dépenses, elles le sont en partie. Sur ces dépenses, 5 milliards sont affectés à la TVA à taux réduit des travaux des artisans. Est-ce imputable à la politique du logement ou à la politique industrielle ? 2 milliards sont comptabilisés dans l'aide à l'investissement locatif supprimé par M. Apparu en 2010 alors ministre de M. Sarkozy. Concernant les APL, qu'en serait-il de l'état du marché du logement sans ces aides ? Selon Jean-Claude Driant, sur les 42 milliards alloués à la politique du logement seul 30% le seraient réellement.*

Benjamin Motte-Baumvol (Université de Bourgogne) : L'accession au logement en tant que propriétaire est a priori une bonne chose si le revenu du propriétaire est constant. Si les revenus sont plus précaires, plus fluctuants alors le logement en acquisition peut être perdu. On crée alors un avenir moins radieux.

Jean-Claude Driant : *Le système français d'accession à la propriété est très sécurisé, contrairement aux pays anglo-saxons, en France on expulse peu de propriétaires, les plus expulsés sont en fait des locataires. Le système de surendettement immobilier via l'hypothèque et la titrisation a été évité en France. Sur la qualité du logement social nous sommes pauvres en statistiques. Cependant, il se peut qu'existe un effet de chaîne. L'accession à la propriété libérerait du logement social, ceci ayant des vertus au niveau du fonctionnement global du marché immobilier.*



Intervention 2 : « Des espaces peuplés, des ménages bien ancrés : le cas des espaces périurbains franciliens »

Par Christophe IMBERT

Maître de Conférences, Université de Poitiers, Migrinter

Le titre de cette intervention est une affirmation, car il y a des éléments qui permettent de confirmer aujourd'hui l'existence d'un ancrage du périurbain. Ce travail cherche à montrer que la périurbanisation est une conséquence de logiques de peuplement. Ensuite, l'objectif est de comprendre comment les trajectoires résidentielles façonnent les espaces périurbains. La difficulté de l'analyse du périurbain provient du fait que ces territoires varient fortement selon les agglomérations et les périodes. En outre, la démographie de ces espaces résulte d'une combinaison de trajectoires résidentielles des individus et de dynamiques structurelles de peuplement. Il en résulte des schémas de trajectoires de peuplement très complexes.

Les évolutions démographiques de l'agglomération parisienne sont marquées par des soldes migratoires négatifs depuis 1982 pour les départements franciliens : les espaces périurbains ne sont plus en train de se peupler. Aujourd'hui, les espaces en peuplement sont en dehors de l'Ile-de-France. Grâce au nouveau Zonage en Aire Urbaine de 2010, on a pu remarquer que des pôles secondaires urbains s'étaient formés dans les espaces périurbains. Il existe une pluralité des espaces périurbains en termes de densité. Le centre de Paris et sa proche banlieue ont vu croître leurs populations par phénomène migratoire. On remarque notamment que les jeunes ménages quittent le centre de Paris pour s'installer en proche banlieue. A l'échelle d'une agglomération, les espaces périurbains sont le résultat de dynamiques de peuplement et de trajectoires résidentielles individuelles. Les formes et évolutions des espaces périurbains sont le résultat des trajectoires des personnes et des familles. On comprend les trajectoires résidentielles des ménages à l'aune du cycle de vie des familles et des carrières professionnelles. Cependant, il est difficile de s'affranchir des effets de contextes avec des effets générationnels.

L'étude porte sur la comparaison entre Lisbonne et Paris. Lors d'une étude comparative, il faut contrôler la taille du centre de l'agglomération, l'histoire du peuplement, la situation par rapport aux grands axes et aux pôles secondaires pour les variables d'accessibilité, et les situations locales notamment les acteurs qui façonnent l'offre de logements et les politiques d'accueil. Il s'agit ici de montrer la complexité des dynamiques de peuplement parisiennes grâce à une comparaison avec Lisbonne.

En 2010, 70% de la population vivant dans le périurbain francilien résident dans des petites communes de moins de 10 000 habitants. Les 30% restant vivent dans des pôles secondaires de plus de 10 000 habitants. En termes de poids démographique, les pôles secondaires restent minoritaires.

Paris est une agglomération de près de 11 millions d'habitants qui a connu un aménagement canalisé grâce au SDAURP (Schéma Directeur d'aménagement et d'Urbanisme en Région Parisienne). Du côté de Lisbonne, l'agglomération n'a qu'une population de 3 millions

habitants. Les densités pour Lisbonne sont plus faibles (environ 600 habitants/km²). Lisbonne possède une structure complexe liée à l'existence de nombreux noyaux industriels disséminés dans la ville. Lisbonne possède aussi une particularité géographique qu'est le Tage qui contraint les déplacements entre la rive nord et la rive sud.

Concernant les différences en termes de politiques publiques, l'histoire de l'agglomération parisienne est marquée par une forte intervention de la part des pouvoirs publics, notamment de manière directe avec la création des villes nouvelles. A l'opposé, Lisbonne a connu un développement qui s'est effectué de manière privé et non dirigé.

Paris est marqué par la précocité de sa métropolisation avec les communes proches qui s'urbanisent dès la fin du 19^{ème} siècle. L'expansion urbaine à Paris conduit à avoir à partir de 1975 plus d'habitants dans la grande couronne que dans la petite couronne. A Lisbonne, la métropolisation a eu lieu de manière rapide entre 1950 et 1970, en lien avec la transition démographique, la décolonisation et l'exode rural qu'a connu l'ensemble du Portugal. Cette expansion urbaine a été marquée par une baisse de la population au centre historique de Lisbonne.

On observe donc historiquement un décalage du processus de métropolisation entre ces deux villes qui s'explique par le décalage du processus de modernisation des deux pays (marché du travail, évolutions sociales, emplois...). Néanmoins dans les deux villes s'opèrent les mêmes processus : migration interne, décolonisation, mobilités résidentielles centre vers périphérie... Cependant, ces processus s'inscrivent de manière successive à Lisbonne suivant les contextes sociaux, alors que pour Paris la situation est plus complexe car les processus sont enchevêtrés historiquement.

Du côté des trajectoires de population, on observe pour la ville de Lisbonne une stabilité des trajectoires plus importante que pour la ville de Paris. Cela s'explique par un effet taille de la ville et aussi par le gel des loyers qu'a connu Lisbonne. On remarque aussi qu'à Paris les trajectoires résidentielles dominantes sont « inclassables » (40 %), c'est-à-dire que cette population est arrivée dans le périurbain suite à des trajectoires complexes. Au vu de la complexité des trajectoires qui mènent au périurbain, se pose la question de la normalisation du peuplement de ces espaces.

On peut dégager 3 normes implicites. La première est une norme de mixité des usages de l'espace périurbain et de mixité sociale parmi les habitants. Une deuxième norme est celle de l'ancrage sur place avec un refus de faire des espaces périurbains des lieux d'accueil transitoires. Cette idée d'ancrage s'accompagne d'une idée de marchés de logements autonomes par rapport au centre. Le marché du logement dans les espaces périurbains comprend une offre de logement diversifiée pouvant répondre aux différents besoins des populations. La troisième norme implicite est celle de la limitation de la consommation d'espace, ce qui se traduit par une densification des espaces périurbains.

Les difficultés de l'analyse portent à la fois sur les échelles spatiales et temporelles. Quels sont les bassins de vie des individus ? A quelle échelle les trajectoires se déroulent-elles ? Le besoin de mobilité se manifeste à des âges particuliers de la vie. Si l'on suppose l'ancrage des espaces périurbains, alors il nous faut comprendre les échelles de vie des individus pour que l'offre de logement s'adapte aux échelles temporelles et spatiales des habitants afin de répondre à leurs besoins en logements.

Concernant la mobilité dans les espaces périurbains, on remarque que les plus âgés sont les plus immobiles. Il apparaît aussi que les plus mobiles localement sont les plus jeunes. Finalement la population d'âge moyenne est la population qui a la plus grande mobilité régionale.

Il semblerait qu'il existe donc bien pour les espaces périurbains une norme d'ancrage, mais avec des exceptions, notamment avec des mobilités inter-régionales pour la population d'âge moyenne reflétant des moments d'installation pour les ménages (carrières, mises en couple, enfants...).

La norme n'est pas ce qu'il y a de plus fréquent d'après le concept de norme dans la théorie de Georges Canguilhem. Chaque être vivant doit constituer son cadre de vie. Pour constituer son cadre de vie, il se base sur la valeur qui repose sur la norme. Derrière la question de la normalisation des espaces périurbains, il y a les normes que construisent les habitants à travers leurs manières de vivre. Cela soulève des questions pour les aménageurs et notamment celle de savoir s'il est pertinent d'intervenir sur des sujets qui en apparence semblent pathologiques.

Compte-rendu : Pierre Voyer, Doctorant, Université de Bourgogne, Laboratoire d'Economie de Dijon



Discussions-échanges

Olivier Bonin (Université Paris-Est): demande quelques précisions sur la question des normes. Il aborde ensuite la question de l'apprentissage du périurbain. On voit de plus en plus que les habitants du périurbain viennent de l'extérieur de la région ou du périurbain. On voit aussi des trajectoires de desserrement : des personnes habitant dans du périurbain peu dense vont dans des zones encore moins denses. Ensuite, ces personnes disposent d'une très grande maîtrise et d'une formidable expertise des modes de déplacement motorisés qui leur rend acceptables les distances plus importantes qu'ils doivent parcourir. Finalement, ce qui caractérise le périurbain, c'est que d'un côté les habitants du périurbain revendiquent le même mode de vie que les urbains, de l'autre, ils conservent des contraintes fortes sur leurs mobilités. Ils refusent la norme périurbaine et souhaitent être assimilés aux autres populations.

Martin Vanier (Université Joseph Fourier Grenoble) : demande aux organisateurs ce qu'ils souhaitaient mettre derrière ce terme de « normalisation du périurbain ».

Benjamin Motte-Baumvol (Université de Bourgogne) : L'idée de départ était de poser la question provocatrice : le périurbain rejoint-il la norme des urbains ? On observait que les ménages périurbains avaient un profil qui évoluait vite et qui se rapprochait de ceux des urbains. On peut observer aujourd'hui une homogénéisation voire une normalisation des profils des périurbains.

Alain Ayong le Kama (Université Paris-Ouest Nanterre La défense) : La question première est de savoir si l'homogénéisation est choisie ou subie ? Aussi, d'après les juristes, la normalisation est volontaire. Or, ici la question posée est de savoir si la norme de l'urbain est subie par les habitants du périurbain. Au regard des résultats, peut-on dire si aujourd'hui les normes du périurbain sont imposées aux habitants ou se dirigeons-nous vers des normes auxquelles les gens adhèrent ?

Christophe Imbert : *D'après Georges Canguilhem, le propre de l'homme est de constituer son propre milieu. Chaque habitant se fabrique ses normes en fabriquant son milieu. Le problème politique majeur aujourd'hui est de différencier ce qui est pathologique de ce qui relève des normes induites par la constitution du milieu de vie. Par exemple, que traite-t-on lorsque l'on parle de mal-logement ? Pour répondre à ces questions, il faut des études de terrain pour voir comment les habitants vivent.*

Alain Ayong le Kama (Université Paris-Ouest Nanterre La défense) : On voit les limites des politiques publiques lorsqu'elles vont à l'encontre des libertés individuelles. Certes, certains

veulent des modes de vies particuliers mais pour l'autorité publique, il y a la question de la responsabilité en termes de sécurité. On est obligé de mettre des normes, telles que des normes techniques qui vont à l'encontre des normes sociales. La question de la norme est donc fondamentale.

Jean-Claude Driant (IUP) : Les politiques publiques ont une prise modérée sur les trajectoires résidentielles. Les logiques de marché et les choix individuels vont largement influencer les formes urbaines par le biais des choix de localisation.

Jean-Paul Hubert (IFSTTAR) : La normalisation semble renvoyer à la norme de l'urbain. Il y a la question de l'appropriation de l'espace concernant le périurbain. Il y a eu changement de modalité dans l'appropriation de l'espace avec l'étalement de l'urbain sur les terres agricoles. Cette dynamique s'est effectuée en accord avec les pouvoirs publics. La nouvelle norme est donc le résultat d'une volonté commune.

Jean-Claude Driant (IUP) : Le pathologique dans le périurbain est le mal-logement que l'on définit à l'aune d'une vaste gamme de critères : insalubre, non choisi, et finalement non approprié. Le périurbain n'est pas en soi pathologique.

Christophe Imbert : *Un des problèmes du périurbain est l'excès d'appropriation de l'espace. Le pathologique est inhérent à la vie. Tout espace a besoin de lieux dans lesquels les personnes qui sont en difficulté ne peuvent pas s'approprier de lieu. Il s'agit de périodes transitoires pour des individus. Il faut réserver des espaces pour ces personnes qui en ont besoin. Il faut mettre en avant la question de l'accompagnement de ces individus et la mise en place d'espaces de refuge.*

Conclusion du séminaire

Par Emmanuel RAOUL,

Secrétaire permanent du PUCA, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Ministère de l'Egalité des Territoires

Benjamin MOTTE-BAUMVOL

Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

Et Catherine BAUMONT

Professeur à l'Université de Bourgogne

Benjamin Motte-Baumvol rappelle que le périurbain est un objet de fantasme, un espace qui fait peur, qui a été nouveau et qui reste nouveau dans certains territoires et dont les limites restent insaisissable. Il fait peur également car il n'est pas piloté, peu organisé et parce qu'il connaît des évolutions démographiques, économiques et sociales très rapides. Tout cela fait que ces espaces semblent présenter un risque pathogène très important, pourtant, lorsque l'on regarde les choses d'un peu plus près, on se rend compte que cela marche.

Catherine Baumont rappelle que ce programme de recherche aborde, entre autres choses, deux sujets qui ont fait l'objet de séminaires distincts. Le premier portait sur les solidarités et le logement où la question des normes était centrale. Le 24 septembre dernier, un séminaire avait permis de balayer de nouvelles formes d'habiter (logement intergénérationnel, logement léger) qui se constituaient sur le terrain. Très vite, a été avancée l'idée que ce cycle de séminaires pouvait être lié aux questions abordées aujourd'hui sur les périurbains, espaces dans lesquels on observe des opportunités en matière de logement et où sont identifiées certaines inadéquations entre l'offre et la demande de logements. Ces questions se sont effectivement rejointes aujourd'hui car les débats ont terminé sur la question des normes et d'un marché du logement à plusieurs vitesses. Il a été montré un ensemble de tendances et d'éléments qui poussent à poursuivre les recherches. Maintenant que l'on est débarrassé de l'idée d'une définition du périurbain, on peut aller plus loin et penser les espaces périurbains comme des espaces où une grande diversité de choix peuvent être opérés, les uns se rapprochant des choix réalisés dans l'urbain, les autres dans le rural. Les espaces périurbains restent des espaces de liberté sur lesquels il y a peu de politiques publiques intégrant cette dimension.

Emmanuel Raoul remercie l'ensemble des participants pour la qualité des interventions et des débats. Il souligne ensuite que le PUCA attend avec impatience les résultats de la nouvelle Enquête National Logement pour voir si nous trouvons de nouveaux éléments ou si les tendances observées et les constats que l'on pouvait faire seront confirmés. Concernant les notions d'urbain et de périurbains, il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels toutes les personnes ici présentes tombent d'accord, par exemple sur l'idée que le concept de ville n'est plus opérant. Il faut cependant comprendre que les acteurs n'ont pas forcément assimilé ces éléments et qu'il reste un travail de pédagogie très important à réaliser pour leur transmettre ces nouveaux concepts afin qu'ils n'utilisent pas les anciens pour guider leurs actions. La question des normes et des libertés individuelles ont largement été abordées aujourd'hui. Le PUCA a la conviction que la notion d'action publique doit également être révisée car les attentes des citoyens aujourd'hui sont différentes de celles d'hier. Beaucoup d'entre eux demandent à ce qu'on les laisse expérimenter de nouvelles choses et de nombreux élus sont prêts à les suivre, pour peu qu'ils puissent réguler un minimum les choses.

Liste des participants

AUBERTEL Patrice, *PUCA*

AYONG LE KAMA Alain,
UPOND/PUCA

BA Sileymane, *Université de Bourgogne*

BASCIANI FUNESTRE Marie-Antoinette, *DRIEA*

BAUMONT Catherine, *Université de Bourgogne*

BERGEAL Catherine, *DGALN*

BONIN Olivier, *LVMT, Université Paris-Est*

CARPENTIER Luc, *MSH Dijon*

CARRE Denis, *ECONOMIX*

CECI-RENAUD Nila, *MEDDE-CGDD-Seeidd*

CROZY Jérôme, *CEREMA*

DAVESNE Hugo, *Sciences Po Paris*

DELAFRAYE Richard, *DDT de l'Oise*

DRIANT Jean-Claude, *UPEC, Lab'Urba*

DUPRE Olivier, *CEREMA*

GALLICE Frédéric, *Groupement de copropriétaires, Briançon*

GOMEL Cyril, *CGEDD*

GONNET Michèle, *MEDDE*

GRIFFOND-BOITIER Anne, *Université de Franche-Comté*

GUERRINI Sylvain, *CEREMA DTER Nord Picardie*

HUBERT Jean-Paul, *IFSTTAR*

IMBERT Christophe, *Université de Poitiers, MIGRINTER*

LESECQ Guillaume, *DRIEA IF/SCEP/DADDT*

LETURQUE Emmanuelle, *Université de Bourgogne*

L'HORTY Yannick, *Université Paris Est Marne-la-Vallée*

MEUNIER David, *CGDD*

MORIN Marie-Anne, *DDT de L'Oise*

MOTTE-BAUMVOL Benjamin, *Université de Bourgogne*

ORZONI Gilles, *CGDD*

PONCE BARRA Amaury, *Université de Bourgogne*

RAOUL Emmanuel, *PUCA*

REGNIER Camille, *INRA-CESAER*

RENARD Apolline, *Sciences Po*

SALES Claude, *DHUP-FE5*

SAULIER Vincent, *ATELIER VSA*

TAO-KHAMSING Willy, *CGDD/SEEI*

THIBAUT Jean-Pierre, *CGEDD-CPRN*

VANIER Hubert, *Université de Grenoble I, PACTE*

VERMONT Bruno, *CGDD/SEEI*

VERNHES Martine, *PUCA*

VIRELY Bastien, *CGDD/SEEI*

VOYE Pierre, *Université de Bourgogne*

ZENTELIN Jean-Louis, *Université d'Evry*